

Le 4 septembre 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame de Lourdes, le quatrième jour de septembre deux mille douze à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6 (ABSENT)

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
 - 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012
 - 5.0 Correspondance et suivi
 - 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
 - 7.0 Avis de motion sur le code du bâtiment
 - 8.0 États financiers - OMH
 - 9.0 Fonds régional
 - 10.0 Colloque de zone – directrice générale
 - 11.0 Contribution Orapé
 - 12.0 Comptes à payer
 - 13.0 Varia
 - 14.0 Questions de l'assemblée
 - 15.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Sophie Samson, conseillère #4, fait fonction de secrétaire.

R12-09-116
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R12-09-117
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R12-09-118
Procès-verbal
du 6 août 2012

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 4 septembre 2012

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

Avis de motion :

Monsieur Yannick Lemire donne un avis de motion concernant le code du bâtiment.

R12-09-119
États financiers -
Prévisions
budgétaires -
OMH

Il est proposé par Monsieur Jimmy Fiset et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-de-Lourdes pour l'exercice financier 2011, tels que présentés par la Société d'habitation du Québec en date du 2 avril 2012.

Il est aussi proposé d'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice financier 2012 au montant de neuf mille neuf cent soixante-six dollars (9,966.00 \$).

ADOPTÉE

R12-09-120
Fonds régional -
Carrières et
sablères

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2011, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité :

- QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 9 478.77 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;
- QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes entend réaliser les travaux suivants :
 - réparation d'asphalte dans les différentes routes de la municipalité
- QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :
 - la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
 - des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.
- QUE cette résolution soit transmise à la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

Le 4 septembre 2012

R12-09-121
Colloque de
zone - frais
d'inscription

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, Madame Danielle Bédard, à assister au colloque régional de l'ADMQ les 18 et 19 octobre 2012;

QUE la municipalité paie les frais d'inscription au montant de cent dollars (100.00 \$) ainsi que les dépenses inhérentes sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

R12-09-122
Contribution
ORAPÉ

Considérant que l'organisme ORAPÉ offrira pour l'année 2012-2013 le service des collations pour les enfants de la MRC de l'Érable;

Considérant que ces collations sont offertes aux familles à faible revenu de notre municipalité et sont distribuées à chaque jour d'école durant l'année scolaire;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer l'organisme pour un montant de sept cent soixante-cinq dollars (765.00 \$) et que ce montant soit pris au poste « Dons ».

ADOPTÉE

R12-09-123
Comptes à
payer

Il est proposé par Monsieur Jimmy Fiset et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de soixante-neuf mille sept cent treize dollars et quarante et un sous (69,713.41 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Demande de location de la salle municipale :

R12-09-124
Location de la
salle - Zumba

Il est proposé par M. Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'accès gratuite à la salle municipale à Madame Chantale Mercier afin d'offrir un cours de Zumba les mardis soirs du 25 septembre au 27 novembre 2012 pour les résidents de Notre-Dame-de-Lourdes et de Villerooy.

ADOPTÉE

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h30 et se termine à 20h34.

R12-09-125
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h34.

ADOPTÉE

MAIRE

Sophie Samson en remplacement de la
Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales